



Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales

SPÉCIFICATION

CHÂTEAU FROMENT BLACK (WHEAT BLACK) Année de récolte 2023

Paramètre	Unité	Min	Max
Humidité	%		4.5
Extrait fine mouture (matière sèche)	%	77.0	
Coloration du moût	EBC(Lov.)	1100 (413.1)	1400 (525.6)

Caractéristiques

Le Malt Château Froment Black apportera à votre bière les mêmes caractéristiques de couleur foncées que notre traditionnel malt Château Black.

Particularités

C'est un nouveau type de malt torréfié, qui va ajouter des saveurs complexes à vos bières, avec une note dominante de café et un caractère torréfié plus prononcé. Grace à notre technologie de torréfaction unique, ce malt n'apportera pas de l'astringence à la bière. Merci de noter que vous n'allez pas obtenir un goût typique de malt de froment non torréfié

Usage

Le Dunkelweizen, l'Altbier, les IPA Noires, et les ales de spécialité. Ce malt doit être utilisé jusqu'à 20% du mélange.

Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

Emballage

Vrac; vrac container; sacs (25kg, 50kg); big bags (400 – 1250kg). Tous les types d'emballage – en conteneurs de 20 pieds ou 40 pieds pour l'exportation.

IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur et notre système de qualité est basé sur L'ISO 22000.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, mycotoxines et nitrosamines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

Sur notre site Internet www.malterieduchateau.com vous pouvez visualiser et imprimer les bulletins d'analyses du malt fourni.